



RTT pour travail entrepreneur

Par **Yalas**, le **04/03/2014** à **21:03**

Bonjour,

Dans le cadre de mon activité d'auto entrepreneur, je dois m'absenter pendant deux semaines (accompagnement d'un groupe en voyage en tant que guide conférencier). Je suis également salarié à plein temps (mon activité principale).

Comment puis-je demander à disposer de ces deux semaines auprès de mon employeur ?

1- congés payés ?

2- RTT ?

3 - congés sans solde ?

4- autre modalité ?

je vous remercie d'avance pour votre réponse.

Par **P.M.**, le **05/03/2014** à **00:02**

Bonjour,

Pendant vos congés payés, vous n'avez normalement pas le droit de travailler et c'est l'employeur qui en fixe les dates, pas plus pendant les jours RTT, il reste le congé sans solde mais à condition que l'employeur accepte...